

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblée fédérale

Assemblée fédérale



14.010 Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport

Rapport de la Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe du 31 décembre 2013

La Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe représente la Suisse au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur mandat de l'Assemblée fédérale.

Conformément à l'art. 9, al. 2, de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement, elle rend compte, par le présent rapport aux Chambres fédérales, des principaux éléments des activités qu'elle a menées durant l'année 2013.

Proposition de la délégation

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Pour la délégation :
La présidente (2012/2013)

Liliane Maury Pasquier

Contenu du rapport

- 2 Informations liminaires
- 3 Cinquantenaire de l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe
- 4 Visites et séances de représentants de l'APCE en Suisse
- 5 Election d'un représentant de la Suisse au Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe (CPT)
- 6 La participation de la délégation suisse en chiffres
- 7 Frais de déplacement
- 8 Les parties de la session de l'Assemblée parlementaire
- 9 Annexe



2 Informations liminaires

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) est la plus ancienne assemblée parlementaire internationale au sein de laquelle des délégués démocratiquement élus se rencontrent régulièrement sur la base d'un accord international afin de tenir des débats. L'Assemblée et le Comité des Ministres sont les deux organes statutaires du Conseil de l'Europe. L'Assemblée parlementaire (AP) se compose de 636 membres (318 titulaires et 318 suppléan-e-ts) issus des parlements nationaux des 47 Etats membres. Elle se réunit quatre fois par an pendant une semaine au Palais de l'Europe à Strasbourg. Elle délibère sur les rapports préparés par les huit commissions permanentes et prend des décisions sous la forme de résolutions ou de recommandations à l'intention du Comité des Ministres et des Etats membres. Elle élit en outre les juges de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et les hauts fonctionnaires du Conseil de l'Europe. Enfin, les membres de l'Assemblée parlementaire participent à des missions de suivi et à des missions d'observation d'élections.

La Suisse a été admise au Conseil de l'Europe il y a cinquante ans, le 6 mai 1963, en qualité de 17^e membre. Depuis lors, l'Assemblée fédérale est représentée à l'APCE par une délégation composée de quatre membres du Conseil des Etats et de huit membres du Conseil national. En 2013, la composition de cette délégation était la suivante :

Conseil national

- Fiala Doris, vice-présidente (PLR, ZH) ADLE
- Bugnon André (UDC, VD) ADLE
- Gross Andreas (PS, ZH) SOC
- Heer Alfred (UDC, ZH) ADLE
- Pfister Gerhard (PDC, ZG) PPE/DC
- Reimann Maximilian (UDC, AG) ADLE
- Schneider-Schneiter Elisabeth (PDC, BL)
PPE/DC
- Voruz Eric (PS, VD) SOC

Conseil des Etats

- Maury Pasquier Liliane, présidente (PS, GE) SOC
- Comte Raphaël (PLR, NE) ADLE
- Recordon Luc (PES, VD) SOC
- Schwaller Urs (PDC, FR) PPE/DC

Groupes politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

- ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
 GDE: Groupe démocrate européen
 GUE: Groupe gauche unitaire européenne
 PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
 SOC: Groupe socialiste



3 Cinquantenaire de l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe

La Suisse a été admise au Conseil de l'Europe en mai 1963, en qualité de 17^e membre. A cette occasion, l'Assemblée fédérale dut pour la première fois désigner une délégation formelle des deux conseils au titre de représentation permanente de la Suisse au sein d'une organisation parlementaire internationale. Il s'agissait là d'un nouveau défi pour elle, qui ne disposait encore d'aucune base légale sur laquelle prendre appui. La solution retenue fut un projet de décision élaboré par les bureaux des deux conseils, que ces derniers examinèrent et adoptèrent à l'unanimité à la session d'hiver de 1963.

Le 24 avril 2013, la Délégation parlementaire suisse a invité tous les membres de l'Assemblée à une réception au Palais de l'Europe pour fêter le 50^e anniversaire de l'adhésion du pays au Conseil de l'Europe. La présidente du Conseil national Maya Graf a inauguré la manifestation par une allocution dans laquelle elle a évoqué la traditionnelle retenue dont fait preuve la Suisse lorsqu'il s'agit d'adhérer à des organisations internationales, soulignant la signification particulière qu'a revêtue l'adhésion au Conseil de l'Europe. Après la présidente du Conseil national et la présidente de la Délégation parlementaire suisse, la conseillère aux Etats Liliane Maury Pasquier, ce fut au tour du président de l'Assemblée parlementaire Jean-Claude Mignon de s'adresser aux participants à la célébration. Après avoir félicité la Suisse, il a tenu à mettre en avant l'extraordinaire engagement de celle-ci au sein du Conseil de l'Europe. La célébration du cinquantenaire a réuni les délégations parlementaires et les ambassadeurs des 47 Etats membres ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du Conseil de l'Europe. Des spécialités culinaires et culturelles suisses ont été proposées aux invités.

Le vice-président de la Confédération et chef du DFAE, Didier Burkhalter, s'est adressé aux membres de l'assemblée lors de la séance de l'APCE du 23 avril. Il a indiqué que ce cinquantenaire devait être l'occasion de regarder vers l'avant et qu'il était primordial de rapprocher les jeunes Européens du Conseil de l'Europe. Il a annoncé qu'à cette fin, son pays avait invité 50 jeunes issus de pays ayant récemment adhéré au Conseil de l'Europe à venir découvrir la Suisse. Et d'expliquer que ces jeunes passeront une semaine ensemble en Suisse, où ils se pencheront sur les thèmes de la démocratie, des Droits de l'Homme, de l'Etat de droit, du fédéralisme et de la protection des minorités. A l'issue de son discours, le conseiller fédéral a spontanément répondu aux questions de membres de l'Assemblée. Celles-ci portaient sur les sujets les plus divers : l'évaluation du franc suisse, l'islamophobie en Europe, les contributions financières des Etats membres au Conseil de l'Europe, les paradis fiscaux, le blanchiment d'argent et le financement des partis.

La Délégation parlementaire suisse a choisi le jour-même du cinquantenaire, le 6 mai 2013, pour approfondir ses relations avec la délégation suisse du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, présidée par Philippe Receveur, conseiller d'Etat du canton du Jura. Après de nombreuses années, les deux délégations se sont retrouvées pour une séance commune et un échange d'informations. Présent à la rencontre, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe Thorbjørn Jagland, qui s'était rendu à Berne pour le cinquantenaire, a informé les deux délégations suisses de l'état d'avancement de ses projets de réforme du Conseil de l'Europe. A l'issue de cette séance, les deux délégations ont rejoint ensemble Fribourg, où le conseiller fédéral Didier Burkhalter et le Secrétaire général Thorbjørn Jagland ont inauguré, à l'Université de Fribourg, une célébration en l'honneur du cinquantenaire.



4 Visites et séances de représentants de l'APCE en Suisse

De nombreuses visites et réunions de travail de représentants du Conseil de l'Europe ont eu lieu en Suisse au cours de l'année 2013. Elles étaient consacrées à différentes institutions suisses ou à des organisations internationales qui ont leur siège en Suisse.

- Une **sous-commission de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias** a rencontré **le président de la FIFA Sepp Blatter** le 16 juillet à Zurich. Le 9 septembre, la même sous-commission s'est de nouveau rendue en Suisse, à Nyon, cette fois pour s'entretenir avec **le président de l'UEFA Michel Platini** ; le même jour, elle a rencontré **Karl-Heinz Rummenigge, président de l'association européenne des clubs**, à Genève. Les discussions ont porté sur l'éthique dans le sport, sur la lutte contre la corruption et les matchs truqués ainsi que sur l'amélioration de la bonne gouvernance dans le football.
- Le président de l'APCE **Jean-Claude Mignon** a effectué une visite officielle à Berne du 10 au 12 septembre. Il a été reçu par la présidente du Conseil national Maya Graf et par le président du Conseil des Etats Filippo Lombardi et s'est entretenu avec les membres de la Délégation suisse auprès du Conseil de l'Europe. Il a également rencontré, dans le cadre d'une visite de courtoisie, le conseiller fédéral Didier Burkhalter, représentant de la Suisse au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.
- La **Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées** de l'APCE a organisé à Zurich, les 16 et 17 octobre, une formation aux visites de centres de rétention pour demandeurs d'asile et migrants en situation irrégulière. Il s'agissait de sensibiliser les parlementaires aux questions ayant trait à l'arrestation de demandeurs d'asile et de migrants en situation irrégulière et de les aider à effectuer ces visites de centres de rétention dans leurs pays respectifs. La formation s'est articulée principalement autour de la **visite de la prison de l'aéroport de Zurich**.
- La **Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable** s'est réunie à Genève du 11 au 13 novembre. La conseillère aux Etats Liliane Maury Pasquier, qui a assuré la présidence de cette commission durant de longues années, avait invité celle-ci dans son canton pour une dernière séance sous sa présidence. Outre le traitement des affaires courantes, cette séance était aussi l'occasion de rencontrer des représentants de différentes organisations internationales dont le siège principal est à Genève.

Plusieurs rapporteurs de l'Assemblée parlementaire ont effectué une visite en Suisse en quête d'informations pour leurs rapports et y ont rencontré différents représentants des autorités et des ONG :

- **José Mendes Bota** s'est rendu à Berne les 25 et 26 septembre 2013 en qualité de rapporteur de l'Assemblée sur le thème « Prostitution et traite des êtres humains en Europe ». Il a mené des entretiens avec des représentants du Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants de l'Office fédéral de la police ainsi qu'avec d'autres services du Département fédéral de justice et police (DFJP). Enfin, il a rencontré des spécialistes de la police cantonale bernoise et différents parlementaires suisses.
- Le conseiller national **Eric Voruz** établit sur mandat de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées un rapport sur le thème de la réinstallation des réfugiés. Accompagné de la secrétaire de la commission compétente, il s'est entretenu sur les migrations avec différents services et acteurs concernés par ce thème à Berne et à Genève, les 5 et 6 novembre 2013. Il a notamment rencontré Hans-Jürg Käser, conseiller d'Etat et



président de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, et Urs von Arb, sous-directeur de l'Office fédéral des migrations, ainsi que des représentants d'organisations internationales qui siègent en Suisse et d'ONG qui s'occupent de réfugiés.

5 Election d'un représentant de la Suisse au Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe (CPT)

Aux termes de l'art. 3 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe, nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Pour surveiller le respect de cette disposition, le Conseil de l'Europe a établi en 1987 la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, laquelle a été ratifiée par les 47 Etats membres, la Suisse l'ayant ratifiée le 7 octobre 1988. Cette convention établit un Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) chargé de veiller au respect des engagements pris.

Les membres du CPT sont des experts indépendants et impartiaux qui viennent d'horizons divers : juristes, médecins, spécialistes des questions pénitentiaires et policières, etc. Chaque Etat contractant est représenté au sein du Comité par un membre. Etant indépendants, les membres ne représentent pas l'Etat au titre duquel ils ont été élus. Par ailleurs, ils ne participent pas aux visites dans l'Etat au titre duquel ils ont été élus.

Elu pour quatre ans, un membre est rééligible deux fois. La Suisse était représentée au CPT depuis 2001 par Jean-Pierre Restellini, psychiatre et spécialiste en médecine interne ainsi que juriste. Celui-ci a fait preuve d'une grande compétence et d'un engagement sans faille dans l'exercice de sa fonction. Son troisième mandat ayant pris fin à l'automne 2013, il ne pouvait se représenter.

Il revient aux délégations parlementaires nationales de trouver, dans leur pays, des candidats potentiels et de présenter ensuite au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe une liste de trois candidats. Le Comité des Ministres élit alors au CPT un membre au titre de chaque Etat contractant.

La Délégation parlementaire suisse a constitué un groupe de travail¹ qui a mis le poste au concours dans un grand quotidien de chaque région linguistique et sur le Portail Emploi de la Confédération. Le groupe de travail a reçu 70 dossiers de candidature, qu'il a évalués avec le concours et les conseils de l'unité Exécution des peines et mesures de l'Office fédéral de la justice. Il a retenu six candidates et candidats qu'il a conviés à une présentation et à un entretien lors d'une séance spéciale de la Délégation auprès du Conseil de l'Europe. A l'issue de ces entretiens organisés le 4 mars 2013, la délégation a retenu trois candidats lors d'un vote secret.

La présidente de la délégation a ensuite transmis au Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire, dans un courrier, les noms et dossiers de candidature des trois personnes – deux femmes et un homme – qui avaient obtenu le plus de voix dans le cadre de cette procédure. Après un premier examen des dossiers par le sous-comité compétent de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme ainsi que par le Bureau de l'Assemblée, la liste pour l'élection

¹ Composition du groupe de travail : Liliane Maury Pasquier (présidente), conseillère aux Etats, Raphaël Comte, conseiller aux Etats, Luc Recordon, conseiller aux Etats, Maximilian Reimann, conseiller national, et Elisabeth Schneider-Schneiter, conseillère nationale.



d'un nouveau membre du CPT au titre de la Suisse a été transmise au Comité des Ministres. Celui-ci a alors élu à une large majorité le docteur **Hans Wolff**, chef de service de la médecine pénitentiaire des Hôpitaux Universitaires de Genève, qui a recueilli 36 voix sur les 41 délégués de ministres présents. Hans Wolff a succédé à Jean-Pierre Restellini en décembre 2013.

Ajoutons encore que cette fonction correspond à un poste à temps partiel, qui, au vu de la formation et de l'expérience professionnelle qu'il exige, n'est indemnisé que très modestement. Les candidats doivent faire preuve d'un fort engagement personnel, défendre des idéaux et être prêts à d'importants sacrifices au regard de l'indemnisation financière qu'ils percevront, laquelle est modeste si l'on considère les activités professionnelles qui correspondent à leur niveau de formation.

La Commission des questions juridiques et des droits de l'homme a expressément félicité la Délégation parlementaire suisse pour la manière dont elle a procédé à la recherche et à la sélection des candidat-e-s ainsi qu'à l'établissement de la liste finale des candidats retenus. Si elle s'est fait accompagner et conseiller avec compétence par le service spécialisé du DFJP, la délégation suisse a fait preuve d'une grande autonomie concernant le pilotage et la définition de chaque étape de cette procédure de sélection, qui a abouti à l'établissement d'une liste de trois candidats. Dans la plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe, la délégation parlementaire confie aux services administratifs du pouvoir exécutif, en charge des questions liées à l'exécution des peines, ces tâches de recherche et de sélection de candidats. C'était du reste la première fois que la délégation suisse s'investissait à ce point dans la procédure de sélection des candidats.

6 La participation de la délégation suisse en chiffres

Se fondant sur la résolution 1583 « Améliorer la participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée parlementaire et aux réunions des commissions », le secrétariat de l'APCE recueille depuis 2007 des données sur la participation des membres aux sessions et aux séances des commissions.

Il recense notamment les informations suivantes :

- la présence des délégués aux quatre parties de la session d'une année parlementaire sur la base des signatures figurant au registre des participants ;
- la présence des délégués aux quatre parties de la session d'une année parlementaire sur la base de leur participation aux votes électroniques ;
- la participation des délégués aux séances des huit commissions de l'Assemblée.

Ces données permettent aussi de calculer la participation des différentes délégations nationales. Dans le cas où une délégation n'atteint pas un taux de participation minimum de 50 % sur les quatre parties de la session, le président de l'Assemblée contacte la présidence du parlement national en question afin de trouver le moyen d'améliorer la situation. En 2012, 17 délégations sur 47 ont eu un taux de participation inférieur à la moyenne de 50 %.

D'une manière générale, on relève que, si la moyenne de participation des 47 délégations, qui s'élève à 57,84 %, a légèrement progressé par rapport à l'année dernière (56,45 %), elle se situe dans la moyenne si l'on considère tous les résultats enregistrés depuis que ces données ont été relevées pour la première fois en 2007.



Résultats pour la délégation suisse

- a) Etabli sur la base des signatures figurant au registre des participants, le taux de participation des membres de la délégation suisse aux quatre parties de la session de l'année 2013 était de 88,43 %. Seule la principauté d'Andorre, avec un taux de 90,28 %, fait mieux (taux de participation de la délégation suisse l'année précédente : 86,57 %).
- b) Pour ce qui est de la participation des membres de la délégation suisse aux votes organisés durant les quatre semaines de la session 2013, la Suisse se classe quatrième avec un taux de 76,05 % (2012 : 80,7 %), derrière la Suède (91,43 %), Andorre (81,43 %) et la Norvège (80,65 %).
- c) Quant à la participation aux 66 séances de commissions de l'APCE qui ont eu lieu tout au long de l'année 2013, précisons d'abord ceci : 32 se sont tenues pendant les semaines de session à Strasbourg, 34 en dehors des semaines de session, soit à Paris (21), soit à divers autres endroits dans l'un des Etats membres (13). La délégation suisse enregistre un taux de participation légèrement inférieur à celui de l'année précédente : 60 %, contre 71,43 % en 2012, ce qui la place au onzième rang.

A l'instar des années précédentes, le taux de participation de la délégation suisse s'est maintenu à un niveau élevé. La Suisse fait ainsi partie d'un petit groupe de pays qui, depuis que les données sur la participation sont recueillies, se distinguent toujours par un excellent taux de participation.

Nous tenons à souligner que, pour la cinquième année consécutive, Monsieur Andreas Gross arrive en tête de la liste des participants aux votes, même si, en 2013, il n'a participé « que » à 98,83 % des votes et n'atteint donc pas son record de 100 % établi l'année précédente.

En complément de ces données sur la participation aux votes en séance plénière et sur la présence aux séances et aux sessions, des informations sur la participation aux délibérations de l'Assemblée et des commissions sont présentées en annexe au présent rapport (voir en particulier la liste des interventions des membres de la délégation suisse, la liste des rapporteurs et la liste des fonctions spéciales de membres de la délégation suisse auprès de l'APCE).

7 Frais de déplacement

Durant l'année 2013, les dépenses entraînées par les déplacements en avion et en train des douze membres de la délégation dans le cadre de leur participation aux séances et dans l'exercice des mandats officiels de l'APCE se sont élevées à 86 452 francs.

Les motifs de déplacement des membres de la délégation ont été les suivants :

- participation aux sessions de l'APCE à Strasbourg (une semaine, quatre fois par an) ;
- participation aux séances des dix commissions et de leurs sous-commissions (à Paris ou dans l'un des Etats membres du Conseil de l'Europe) ;



- participation aux séances du Bureau et de la Commission permanente de l'APCE (le lieu de la séance change en fonction du pays qui préside le Comité des Ministres) ;
- participation à des missions d'information dans le cadre des mandats de rapporteurs et de suivi ;
- participation en tant que représentant de l'APCE à des sessions d'autres institutions du Conseil de l'Europe ;
- participation à des conférences internationales en qualité de représentant de l'APCE ;
- participation à des missions d'observation d'élections de l'APCE.

8 Les parties de la session de l'Assemblée parlementaire

Les interventions des membres de la délégation parlementaire suisse lors des débats menés à l'Assemblée parlementaire durant la session 2013 peuvent être consultées sur le site du Parlement suisse à l'adresse suivante :

<http://www.parlament.ch/f/organe-mitglieder/delegationen/del-er/sessionen-2013/Pages/default.aspx>

Première partie de la session (du 21 au 25 janvier 2013)

Election et objets traités lors de la première partie de la session 2013

La première partie de la session 2013 a débuté par la réélection du président de l'Assemblée parlementaire, le Français Jean-Claude Mignon. La séance a été ouverte par le doyen d'âge des membres de l'Assemblée, le député polonais Tadeusz Iwiński, qui l'a présidée jusqu'à la réélection de Jean-Claude Mignon.

La première partie de la session a été consacrée à deux objets qui concernaient un Etat membre, l'**Azerbaïdjan**. Un **rapport de suivi** consacré au respect des obligations et des engagements de ce pays à l'égard du Conseil de l'Europe a tout d'abord été présenté. Alors que les délibérations sur ce rapport se sont déroulées dans un cadre ordonné, le rapport suivant, sur **le suivi de la question des prisonniers politiques en Azerbaïdjan**, a suscité des débats fort controversés, empreints d'une charge émotionnelle parfois très forte. Bien que l'Assemblée parlementaire ait adopté plusieurs propositions depuis l'adhésion de l'Azerbaïdjan au Conseil de l'Europe en 2001², peu de choses ont été entreprises en vue de régler la question des prisonniers politiques. De nombreux opposants, journalistes, blogueurs et militants politiques sont en effet toujours emprisonnés. Une liste des personnes détenues est jointe au rapport. Certaines des affaires ont déjà été traitées par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, d'autres sont pendantes. La Cour Européenne a déjà conclu à la violation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. La proposition de résolution invite le gouvernement azerbaïdjanais à trouver une issue rapide au problème et à libérer tous les prisonniers politiques.

L'Azerbaïdjan ayant refusé d'accorder un visa au rapporteur allemand Christoph Strässer, ce qui constitue une violation de ses engagements en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe, celui-ci a dû fonder son travail en grande partie sur des sources et informations écrites d'ONG telles

² Résolution 1359 (2004), résolution 1457 (2005), recommandation 1711 (2005).



qu'Amnesty International. Christoph Strässer a en outre eu le sentiment que le pays avait exercé une intense activité de lobbying pour l'empêcher d'établir son rapport (« diplomatie du caviar »). Parmi les nombreux orateurs qui sont intervenus lors des débats de l'Assemblée figurait le conseiller national **Maximilian Reimann**. Dans son intervention, il a évoqué la campagne publicitaire menée par l'Azerbaïdjan lors du Forum économique mondial, qui avait lieu au même moment, le pays se présentant à Davos comme un « Land of the Future ». Maximilian Reimann a constaté qu'il existait un fossé entre ce message et la justice telle qu'elle est exercée dans ce pays. Il a appelé le président de l'Azerbaïdjan et la délégation azerbaïdjanaise à Strasbourg à mettre un terme à une situation contraire aux droits de l'homme.

Tandis que le rapport de suivi a été adopté à une large majorité (par 196 voix contre 13 et 16 abstentions), l'Assemblée a, contre toute attente, clairement rejeté le rapport de Christoph Strässer. La résolution figurant dans le rapport sur les prisonniers politiques a été rejetée par 125 voix contre 79 et 20 abstentions. On ne peut s'empêcher de penser, avec un sentiment de malaise que les impressionnantes efforts de lobbying sans cesse déployés par l'Azerbaïdjan ont contribué pour une large part à cette décision difficilement justifiable.

Deux débats selon la procédure d'urgence

Migration et asile : montée des tensions en Méditerranée orientale

Ce débat a eu lieu dans le contexte du printemps arabe et de la guerre civile en Syrie. Le rapport sur la question est consacré aux flux migratoires en Méditerranée orientale. La Turquie et la Grèce en particulier doivent faire face à une situation difficile, car elles sont les destinations de ces flux migratoires. Bien que l'Assemblée parlementaire ait souligné qu'il s'agissait d'un problème concernant toute l'Europe, la Grèce a été condamnée pour les mauvaises conditions de son système d'asile. **Doris Fiala**, qui a pu évaluer les conditions sur place lors d'un voyage avec la sous-commission compétente, n'a pas caché, lors de son intervention, avoir été choquée par les conditions de détention des requérants d'asile en Grèce.

Les développements récents au Mali et en Algérie et la menace pour la sécurité et les Droits de l'Homme dans la région méditerranéenne

Lors d'un second débat d'urgence, les parlementaires se sont penchés sur les événements au Mali et en Algérie. Tous étaient d'accord pour dire que l'intervention militaire de la France était nécessaire afin de stopper l'avance de groupes terroristes. Dans son intervention, **Andreas Gross** a reconnu à ce titre les mérites de la France, en soulignant cependant qu'à eux seuls, les moyens militaires ne suffisaient pas pour instaurer une paix durable. Et d'ajouter que des efforts sont nécessaires sur le plan politique pour que la situation au Mali puisse véritablement s'améliorer, car la violence qui s'y déploie actuellement s'explique notamment par les conditions difficiles qui règnent dans le pays.

Autres objets traités lors de la première partie de la session 2013

- L'état de la liberté des médias en Europe
- Egalité des sexes, conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle et coresponsabilité
- Vers une convention du Conseil de l'Europe pour lutter contre le trafic d'organes, de tissus et de cellules d'origine humaine
- Géorgie et Russie : la situation humanitaire dans les régions touchées par la guerre et les conflits



- Dialogue post-suivi avec la Bulgarie
- La traite des travailleurs migrants à des fins de travail forcé
- Assurer la viabilité de la Cour de Strasbourg : les insuffisances structurelles dans les Etats Parties
- La situation au Kosovo et le rôle du Conseil de l'Europe
- Les activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Orateurs invités à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire

Les personnalités suivantes se sont exprimées devant l'Assemblée parlementaire pendant la semaine de session :

- Gilbert Saboya Sunye, ministre des Affaires étrangères d'Andorre, président du Comité des Ministres
- Mikheil Saakachwili, président de la Géorgie
- Štefan Füle, Commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage

Deuxième partie de la session (du 22 au 26 avril 2013)

Du point de vue suisse, la deuxième partie de la session 2013 était placée sous le signe des **festivités liées au cinquantenaire de l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe**.

L'allocution du président de la Confédération **Didier Burkhalter** devant l'Assemblée et la réception organisée le soir du 24 avril en compagnie de la présidente du Conseil national **Maya Graf** ont été les temps forts de ce jubilé. Le présent rapport propose plus haut de plus amples informations sur le sujet. Outre le conseiller fédéral Didier Burkhalter, plusieurs orateurs de premier plan sont intervenus devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours de la deuxième partie de la session. Citons notamment le président de la République fédérale d'Allemagne Joachim Gauck qui, dans un discours engagé, a déclaré être là en tant que « défenseur » et « allié » du Conseil de l'Europe et a salué les efforts déployés par ce dernier en matière de droits de l'Homme.

Objets traités lors de la deuxième partie de la session 2013

Traité dans le cadre de plusieurs délibérations, les **sujets concernant la protection et les droits des enfants et des adolescents** ont dominé l'ordre du jour de cette deuxième partie de la session. Les discussions ont porté sur la lutte contre les violences sexuelles à l'encontre des enfants ainsi que sur le problème grandissant du tourisme sexuel impliquant des enfants. Autres sujets abordés : les politiques et les défis éducatifs, la discrimination dont sont victimes les enfants roms et l'accès des jeunes aux droits fondamentaux. Les thèmes traités ont fait l'objet d'un important consensus. Notons, à titre d'exemple, la résolution concernant la **lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants**, adoptée par 92 voix contre 0 et aucune abstention. Dans son exposé, le rapporteur moldave Valeriu Ghilețchi a indiqué que le problème du tourisme sexuel en général et du tourisme sexuel impliquant des enfants en particulier avait pris de l'ampleur au cours des dernières années. Il a expliqué cette aggravation notamment par l'augmentation du nombre de voyages dans un monde de plus en plus globalisé et a, de ce fait, demandé à l'industrie du tourisme de s'engager à faire un travail de sensibilisation et d'information. Il a précisé que l'Europe est concernée à double titre par le tourisme sexuel impliquant des enfants, d'une part car de nombreux délinquants sexuels sont des Européens, d'autre part car des pays européens sont eux-mêmes de plus en plus la destination de



ce type de « voyages », les pays de l'Europe de l'Est étant particulièrement touchés. C'est pour cette raison que la résolution appelle les parlements et les gouvernements des Etats membres à prendre des mesures juridiques et politiques pour combattre le tourisme sexuel impliquant des enfants.

Tenant compte des progrès importants accomplis par le pays dans les domaines législatif et institutionnel, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avait décidé en 2004 de clore sa procédure de suivi de la Turquie. Dans le même temps, toutefois, elle avait inscrit dans sa résolution 1380 (2004) douze points qui nécessitaient encore l'adoption de réformes. Le Conseil de l'Europe avait ensuite engagé **avec la Turquie un dialogue post-suivi**, lequel se poursuit encore aujourd'hui. Parmi les douze points figurent notamment la révision de la Constitution ainsi que la réforme du droit de vote et du Code pénal. Ils concernent également les questions de la protection des minorités et des langues minoritaires, dont le règlement doit bénéficier notamment à la population kurde.

Le rapport évoque à plusieurs reprises les réformes déjà entreprises et juge positifs les efforts déployés par la Turquie. Il constate cependant que celle-ci doit encore prendre des mesures sur les douze points mentionnés afin de mettre sa législation en conformité avec la Convention européenne des Droits de l'Homme. C'est la raison pour laquelle la résolution demande la poursuite du dialogue avec le pays. Les institutions du Conseil de l'Europe, en particulier la Commission de Venise, proposent à la Turquie de l'aider dans son processus de réformes.

Comme il fallait s'y attendre, la présidente de la délégation turque Nursuna Memecan n'a pas accueilli avec enthousiasme une éventuelle poursuite du dialogue post-suivi avec son pays. Dans son intervention, elle a indiqué ne voir aucune raison qui justifierait une poursuite de ce dialogue. Elle a défendu son pays en indiquant qu'il remplissait en effet tous les critères justifiant la fin du dialogue. Par ailleurs, elle estime que le rapport comporte des erreurs, dont elle a dressé la liste. Au total, 36 oratrices et orateurs ont demandé la parole. Le ton des interventions était dans une large mesure cordial et bienveillant à l'égard de la Turquie. L'accent a été mis sur les réformes entreprises par la Turquie, mais également sur son engagement en faveur des réfugiés syriens qui fuient leur pays en raison de la guerre civile. Il n'en demeure pas moins que la poursuite du dialogue post-suivi avec la Turquie a été votée par une majorité de parlementaires (par 142 voix contre 35 et 6 abstentions).

Objets traités lors de la deuxième partie de la session 2013

- La culture et l'éducation par les parlements nationaux : les politiques européennes
<https://pddokuclu/docs/3/302/302-08/13.ERD--DCE/SessionenSessions/Dok. 13142 - Die europäischen Politiken der nationalen Parlamente zur Förderung von Kultur und Bildung.docx>
- Les parlements unis pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants : bilan à mi-parcours de la Campagne UN sur CINQ <https://pddokuclu/docs/3/302/302-08/13.ERD--DCE/SessionenSessions/Dok. 13151 - Die Parlamente vereint bei der Bekämpfung der sexuellen Gewalt gegen Kinder-Halbzeitüberprüfung der Kampagne EI.doc>
- Lutter contre le « tourisme sexuel impliquant des enfants »
- Projet de Protocole n° 15 portant amendement à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales
- Les jeunes Européens : un défi éducatif à relever d'urgence
- L'accès des jeunes aux droits fondamentaux
- Violence à l'encontre des communautés religieuses
- Mettre fin à la discrimination contre les enfants roms



- Dialogue post-suivi avec la Turquie
- La gestion des défis en matière de migrations et d'asile au-delà de la frontière orientale de l'Union européenne
- Nanotechnologie : la mise en balance des avantages et des risques pour la santé publique et l'environnement ;
- Frontex : responsabilité en matière de droits de l'Homme
- L'éthique dans la science et la technologie

Débat d'actualité

- Les réfugiés syriens en Jordanie, en Turquie, au Liban et en Irak : comment organiser et soutenir l'aide internationale ?

Orateurs invités à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire

Les personnalités suivantes se sont exprimées devant l'Assemblée parlementaire pendant la semaine de session :

- Joachim Gauck, président de la République fédérale d'Allemagne
- Gilbert Saboya Sunye, ministre des Affaires étrangères d'Andorre, président du Comité des Ministres
- Bidsina Ivanichvili, Premier ministre de Géorgie
- Didier Burkhalter, vice-président de la Confédération et chef du Département fédéral des affaires étrangères
- Victor Ponta, Premier ministre de Roumanie
- Antoni Martí, chef du gouvernement d'Andorre
- Nils Muižnieks, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe

Troisième partie de la session (du 24 au 28 juin 2013)

Le premier jour de la troisième partie de la session, **Andreas Gross** a présenté le **rapport d'observation des élections législatives anticipées en Bulgarie**. A l'origine, ces élections devaient se tenir en juin 2013. En raison toutefois d'un vaste mouvement de protestations qui a eu pour conséquence la démission du gouvernement et la dissolution du Parlement, des élections législatives anticipées ont été convoquées le 12 mai. Etabli par une commission ad hoc présidée par Andreas Gross, le rapport atteste que les droits fondamentaux ont été respectés et que les élections se sont déroulées en grande partie correctement. Il déplore cependant la désillusion de la population bulgare à l'égard de la politique. Des rumeurs d'achats de votes ont été propagées ; la confiance des Bulgares dans les institutions politiques est faible. Dans ce contexte, la commission ad hoc a proposé que la Bulgarie coopère plus étroitement avec la Commission de Venise afin que la confiance de l'électorat dans la démocratie bulgare puisse être renforcée.

La demande d'**ouverture d'une procédure de suivi pour la Hongrie** a été le principal temps fort de cette troisième partie de la session 2013. Elle s'appuie sur un projet de résolution datant du



25 janvier 2011³. A l'époque, un groupe de parlementaires s'était décidé à déclencher cette procédure, car il considérait que le processus de réforme constitutionnelle engagé par le gouvernement hongrois allait à l'encontre du respect de différents principes fondamentaux de la démocratie. Ces parlementaires s'étaient montrés particulièrement préoccupés par la nouvelle loi sur les médias et par la réduction des compétences de la Cour constitutionnelle, signe d'une atteinte à la séparation des pouvoirs. De plus, le fonctionnement de la démocratie hongroise avait fait l'objet d'un débat d'actualité au cours de la première partie de la session 2011. C'est dans ce contexte que la Commission de suivi avait chargé Kerstin Lundgren et sa collègue Fischerová d'examiner la question d'une procédure de suivi de la Hongrie.

Leur rapport a été débattu le mardi de la troisième partie de la session 2013. L'une des rapporteuses a expliqué que le parti gouvernemental a habilement utilisé sa majorité des deux tiers au Parlement pour engager au plus vite des réformes visant à marquer de son empreinte la Constitution. De plus, l'opposition a purement et simplement été écartée de ce processus. Le rapport doute que les réformes entreprises reflètent la volonté de l'ensemble de la population et il considère que la limitation des compétences de la Cour constitutionnelle constitue une violation grave du principe de la séparation des pouvoirs, car elle a pour conséquence d'éroder le système d'équilibre des pouvoirs. Tant le rapport que la Commission de Venise concluent que l'action du gouvernement hongrois n'est pas conforme aux normes européennes.

Le rapport a suscité d'intenses débats et a été suivi d'un vote qui a révélé un clivage entre gauche et droite au sein de l'Assemblée parlementaire. Tandis que les membres du groupe pour la gauche unitaire, du groupe socialiste et de l'alliance des libéraux ont majoritairement adopté la demande d'ouverture d'une procédure de suivi pour la Hongrie, les parlementaires issus du groupe des conservateurs et de la droite l'ont rejetée. Ils ont été rejoints par quelques élus de gauche et libéraux d'Europe de l'Est et du Sud-Est, lesquels ont toutefois constitué une exception. Finalement, l'Assemblée parlementaire a rejeté la demande d'ouverture d'une procédure de suivi pour la Hongrie par 135 voix contre 88 et 6 abstentions. Elle a en revanche adopté, par 149 voix contre 38 et 24 absences, la résolution 1941(2013), qui exige notamment que la situation en Hongrie soit suivie de près.

Ce résultat final peut être interprété comme un vote contre le renforcement de la fonction de surveillance du Conseil de l'Europe, les Etats d'Europe de l'Est et du Sud-Est, critiques à l'égard du suivi, s'imposant ainsi clairement face aux partisans de cette fonction de surveillance.

Objets traités lors de la troisième partie de la session 2013

- Séparer la responsabilité politique de la responsabilité pénale
- Mettre fin aux stérilisations et castrations forcées (rapporteuse **Liliane Maury Pasquier**)
- Projet de Protocole n° 16 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales
- L'égalité de l'accès aux soins de santé
- Dialogue post-suivi avec « l'ex-République yougoslave de Macédoine »
- La corruption : une menace à la prééminence du droit
- Demande d'ouverture d'une procédure de suivi pour la Hongrie

³ « Graves revers dans le domaine de la prééminence du droit et des droits de l'Homme en Hongrie », doc. 12490.



- Lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et sur l'identité de genre
- L'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc
- La situation au Proche-Orient
- Mission d'observation des élections en Bulgarie (rapporteur **Andreas Gross**)

Débats d'urgence

- Les persécutions religieuses en Iran
- Manifestations et menaces pour la liberté de réunion, la liberté des médias et la liberté d'expression

Débat d'actualité

- Ingérence de l'Etat dans la vie privée sur Internet

Orateurs invités à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire

- Edward Nalbandian, ministre des Affaires étrangères d'Arménie, président du Comité des Ministres
- Karim Ghellab, président de la Chambre des représentants du Maroc

Quatrième partie de la session (du 30 septembre au 4 octobre 2013)

Le rapport sur les « **activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** » présentait un intérêt particulier pour la Suisse. Les passages qui portent sur l'activité de l'OCDE en matière d'équité fiscale et d'évasion fiscale ont particulièrement retenu l'attention de la Délégation parlementaire suisse. Ce thème correspond pour l'essentiel aux points 16 à 18 du projet de résolution, dans lesquels on peut lire que l'APCE salue le rôle de chef de file endossé par l'OCDE dans la lutte contre les pratiques fiscales dommageables. L'OCDE est par ailleurs invitée à intensifier la lutte contre l'évasion fiscale agressive et à œuvrer en faveur de l'échange automatique de renseignements au niveau international.

Trois membres de la délégation suisse ont pris la parole à l'issue de la présentation du rapport. **Maximilian Reimann** a considéré que l'immixtion de l'OCDE dans des questions fiscales nationales constituait une atteinte à la souveraineté d'un pays. Il a rejeté la méthode adoptée par l'organisation en la matière ainsi que le terme de paradis fiscal, qu'elle emploie trop souvent à ses yeux. Il a en revanche reconnu la qualité de l'activité de l'OCDE en tant que forum de discussion entre Etats et pour la recherche de solutions à des problèmes communs. **Urs Schwaller** et **Luc Recordon** ont salué de leur côté l'existence de normes internationales en matière fiscale et, partant, l'introduction d'un échange automatique de renseignements. Urs Schwaller a cependant souligné que les mêmes règles devraient s'appliquer sur toutes les places financières de la planète. Luc Recordon a indiqué qu'il partageait cet avis, puis il a attiré l'attention de l'Assemblée sur des problèmes que l'échange automatique de renseignements renferme et exprimé ses craintes à cet égard : lorsque des



informations sont échangées avec des pays dans lesquels les droits de l'Homme ne font pas l'objet d'un respect suffisant, le risque existe de voir ces informations détournées.

Prix des Droits de l'Homme Václav Havel

Le Prix des Droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, décerné en mémoire de Václav Havel, a été remis lors de la quatrième partie de la session au militant des droits de l'Homme du Bélarus Ales Bialiatski. Il s'agissait de la première édition du Prix des Droits de l'Homme Václav Havel, qui sera désormais octroyé chaque année en partenariat avec la Bibliothèque Václav Havel et la Fondation Charte 77. Il a remplacé le « Prix des droits de l'Homme de l'Assemblée ». Ales Bialiatski est donc le premier lauréat de cette nouvelle distinction.

Objets traités lors de la quatrième partie de la session 2013

- Renforcer l'institution du médiateur en Europe
- La lutte contre la discrimination des seniors sur le marché du travail
- La sécurité nationale et l'accès à l'information
- Les personnes portées disparues dans les conflits européens : le long chemin pour trouver des réponses humanitaires
- Le droit des enfants à l'intégrité physique
- Le fonctionnement des institutions démocratiques en Bosnie-Herzégovine
- Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2012-2013
- La sécurité alimentaire, un défi permanent qui nous concerne tous
- Le respect des obligations et engagements de la République de Moldova
- L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (juin 2012 – septembre 2013)

Débats d'urgence

- La situation en Syrie
- Agendas de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'Homme : des synergies, pas des doubles emplois !

Orateurs invités à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire

Les personnalités suivantes se sont exprimées devant l'Assemblée parlementaire pendant la semaine de session :

- Edward Nalbandian, ministre des Affaires étrangères d'Arménie, président du Comité des Ministres
- Sergueï Narychkine, président de la Douma de la Fédération russe
- Serge Sarkissian, président de l'Arménie
- Thorbjørn Jagland, Secrétaire général du Conseil de l'Europe
- Tomislav Nikolić, président de la Serbie
- Peter Maurer, président du Comité international de la Croix Rouge



9 Annexe

au rapport 14.010 : Conseil de l'Europe. Rapport annuel de la Délégation parlementaire suisse

- I. Composition de la Délégation parlementaire suisse auprès de l'APCE**
- II. Répartition des sièges au sein des commissions et des sous-commissions**
- III. Fonctions spéciales des membres de la délégation auprès de l'APCE**
- IV. Rapports de membres de la délégation suisse**
- V. Propositions de membres de la délégation suisse**
- VI. Participation de membres de la délégation aux missions d'observation d'élections**
- VII. Groupes de visiteurs en provenance de Suisse à Strasbourg**
- VIII. Interventions des membres de la délégation auprès de l'APCE**
2013 : <http://www.parlament.ch/f/organe-mitglieder/delegationen/del-er/sessionen-2013/Pages/default.aspx>



I. Composition de la Délégation parlementaire suisse auprès de l'APCE

Liliane MAURY PASQUIER Présidente	CE ⁴ , S ⁵	Membre
Doris FIALA Vice-présidente	CN, RL	M
André BUGNON	CN, V	M
Raphaël COMTE	CE, RL	Suppléant
Andreas GROSS	CN, S	M
Alfred HEER	CN, V	M
Gerhard PFISTER	CN, CE	S
Luc RECORDON	CE, G	S
Maximilian REIMANN	CN, V	S
Elisabeth SCHNEIDER SCHNEITER	CN, CE	S
Urs SCHWALLER	CE, CE	M
Eric VORUZ	CN, S	S

⁴ CN = Conseil national
 CE = Conseil des Etats

⁵ V = Groupe de l'Union démocratique du centre
 S = Groupe socialiste
 RL = Groupe libéral-radical
 CE = Groupe PDC/PEV/PVL
 G = Groupe des Verts



II. Répartition des sièges au sein des commissions et des sous-commissions

Commissions	Membre	Suppléant
Commission Permanente	GROSS Andreas MAURY PASQUIER Liliane	
Comité Mixte	GROSS Andreas MAURY PASQUIER Liliane	
Bureau	GROSS Andreas MAURY PASQUIER Liliane	
Commission ad hoc sur la réforme de l'Assemblée	GROSS Andreas	
Commission Elections démocratiques (Commission de Venise)	GROSS Andreas	
Comité présidentiel	GROSS Andreas	
Commission des questions politiques et de la démocratie	MAURY PASQUIER Liliane REIMANN Maximilian GROSS Andreas ex officio	BUGNON André FIALA Doris
<u>Sous-commissions</u>		
• sur le Proche-Orient	REIMANN Maximilian	FIALA Doris
• des relations extérieures	BUGNON André	MAURY PASQUIER Liliane
• relations avec l'OCDE et la BERD	GROSS Andreas ex officio	
• ad hoc sur le Kirghizistan	BUGNON André	
• ad hoc sur le Forum de Lisbonne (6-7 novembre 2013)	GROSS Andreas MAURY PASQUIER Liliane	
Commission des questions juridiques et des droits de l'homme	RECORDON Luc SCHWALLER Urs	COMTE Raphaël GROSS Andreas
<u>Sous-commissions</u>		
• prééminence du droit	RECORDON Luc	GROSS Andreas
• des droits de l'homme	SCHWALLER Urs	COMTE Raphaël
• sur l'élection des juges à la CEDH		
• sur les problèmes criminels et la lutte contre le terrorisme		



Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	BUGNON André MAURY PASQUIER Liliane	RECORDON Luc SCHWALLER Urs
<u>Sous-commissions</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • de l'environnement et de l'énergie • de la charte sociale européenne • de la santé publique • du Prix de l'Europe 	RECORDON Luc MAURY PASQUIER Liliane SCHWALLER Urs MAURY PASQUIER Liliane BUGNON André MAURY PASQUIER Liliane SCHWALLER Urs MAURY PASQUIER Liliane	BUGNON André
Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées	FIALA Doris VORUZ Eric	HEER Alfred PFISTER Gerhard
<u>Sous-commissions</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • sur l'intégration • sur la rétention • sur la coopération avec les pays d'origine et de transit non-européen • ad hoc sur l'arrivée massive de migrants en situation irrégulière 	PFISTER Gerhard VORUZ Eric	HEER Alfred FIALA Doris FIALA Doris
Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias	COMTE Raphaël SCHNEIDER-S. E.	GROSS Andreas REIMANN Maximilian
<u>Sous-commissions</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • de la culture, de la diversité, et du patrimoine • des médias et de la société de l'information • de l'éducation, de la jeunesse et du sport 	GROSS Andreas COMTE Raphaël SCHNEIDER-S. E.	SCHNEIDER-S. E. REIMANN Maximilian REIMANN Maximilian
Commission sur l'égalité et la non-discrimination	HEER Alfred PFISTER Gerhard	SCHNEIDER-S. E. VORUZ Eric
<u>Sous-commissions</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • sur l'égalité de genre • sur le racisme et la xénophobie • sur les droits des minorités 	PFISTER Gerhard PFISTER Gerhard	VORUZ Eric
Commission Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles	GROSS Andreas ex officio BUGNON André	
Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres (Commission de suivi)	GROSS Andreas ex officio MAURY PASQUIER Liliane RECORDON Luc	



III. Fonctions spéciales des membres de la délégation auprès de l'APCE

Liliane MAURY PASQUIER, CE (S/GE)

- Présidente de la délégation
- Vice-présidente de l'Assemblée
- Présidente de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Doris FIALA, CN (RL/ZH)

- Vice-présidente de la délégation
- Vice-présidente du Groupe ADLE
- Membre du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

Andreas GROSS, CN (S/ZH)

- Président du Groupe socialiste
- Représentant de l'APCE au Conseil des élections démocratiques (de la Commission de Venise) et président de cet organe depuis 2011
- Président de la commission ad hoc pour l'observation des élections législatives anticipées en Bulgarie
- Président de la sous-commission ad hoc sur le Kirghizistan
- Membre de la commission ad hoc du Bureau pour participer au Forum mondial de la démocratie à Strasbourg

Gerhard PFISTER, CN (CE/ZG)

- Membre du Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre sans violence »

Eric VORUZ, CN (S/VD)

- Vice-président de la sous-commission sur la rétention



IV. Rapports de membres de la délégation suisse

Commission permanente

- Durée du mandat et rééligibilité des présidents de commission (doc. 13219) – **Andreas Gross**

Commission des questions politiques et de la démocratie

- Vers une meilleure démocratie européenne : faire face aux enjeux d'une Europe fédérale – **Andreas Gross**
- Contribution parlementaire à la résolution du conflit du Sahara occidental (doc. 12603) - **Liliane Maury Pasquier**

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

- Refuser l'impunité pour les meurtriers de Sergueï Magnitski (doc. 13356) – **Andreas Gross**

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

- Mettre fin aux stérilisations et castrations forcées (doc. 13215) – **Liliane Maury Pasquier**
- L'égalité de l'accès aux soins de santé (doc. 13225) – **Liliane Maury Pasquier** a présenté le rapport de Jean-Louis Lorrain (France).
- Protéger les patients et la santé publique contre l'influence indue de l'industrie pharmaceutique (doc. 13148) – **Liliane Maury Pasquier**
- Pour une lutte efficace contre les dégâts de l'argent sale (doc. 13150) – **Luc Recordon**

Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

- La réinstallation et la relocalisation des réfugiés : des outils pour une plus grande solidarité européenne (doc. 13001) - **Eric Voruz**
- La lutte contre le sida auprès des migrants et des réfugiés (doc. 12867) – **Doris Fiala**

Commission de suivi

- Le respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie (doc. 13018) - **Andreas Gross**

Commission du Règlement

- Renforcer les normes de fonctionnement démocratique des parlements nationaux : un guide de bonnes pratiques parlementaires – **Andreas Gross**

Observation des élections législatives

- Rapport d'observation des élections législatives anticipées en Bulgarie (12 mai 2013) (doc. 13238) – **Andreas Gross**



V. Propositions de membres de la délégation suisse

- Doc. 13125 : proposition de résolution (31.01.2013). Le changement d'allégeance politique postélectoral des membres et son implication sur la composition d'une délégation nationale - **Andreas Gross**
- Doc. 13129 : proposition de résolution (01.02.2013). Le fonctionnement des institutions démocratiques dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » - **Andreas Gross**
- Doc. 13209 : question écrite (14.05.2013). La détention de M. Dolmatov aux Pays-Bas – **Liliane Maury Pasquier**
- Doc. 13248 : question écrite (25.06.2013). Le respect des droits sociaux en Grèce – **Liliane Maury Pasquier**
- Doc. 13292 : proposition d'amendement (04.10.2013). La lutte contre la discrimination des seniors sur le marché du travail – **Maximilian Reimann**



VI. Participation de membres de la délégation aux missions d'observation d'élections

Observation de l'élection présidentielle en Arménie (18 février 2013)

André Bugnon, Luc Recordon

Observation des élections législatives anticipées en Bulgarie (12 mai 2013)

Andreas Gross, Alfred Heer

Observation des élections législatives en Albanie (22-23 juin 2013)

André Bugnon

Observation de l'élection présidentielle en Azerbaïdjan (9 octobre 2013)

Andreas Gross, Alfred Heer

Observation de l'élection présidentielle en Géorgie (27 octobre 2013)

Doris Fiala, Luc Recordon



VII. Groupes de visiteurs en provenance de Suisse à Strasbourg

Première partie de la session 2013

- 21.01.2013 Ecole secondaire d'Aarberg
Maximilian Reimann
- 21.01.2013 Catéchumènes de Berthoud
Alfred Heer
- 24.01.2013 Groupe Jeunesse socialiste suisse et étudiants de Winterthour
Doris Fiala
- 24.01.2013 Centre de formation de Reinach
Elisabeth Schneider-Schneiter

Deuxième partie de la session 2013

- 23.04.2013 UDC Zurich
Alfred Heer
- 24.04.2013 PLR Gossau
Doris Fiala
- 25.04.2013 A.B.E.R relations et Stäfa
Doris Fiala

Troisième partie de la session 2013

- 25.06.2013 UDC Zurich
Alfred Heer
- 26.06.2013 Université de Bâle
Ruth-Gaby Vermot Mangold
- 26.06.2013 Groupe d'Affoltern
Doris Fiala
- 27.06.2013 H.E.V Zurich
Doris Fiala

Quatrième partie de la session 2013

- 01.10.2013 PLR Dietikon
Doris Fiala
- 02.10.2013 Fraueninfo
Doris Fiala
- 03.10.2013 PLR Maur
Doris Fiala
- 03.10.2013 UDC Zurich
Alfred Heer



VIII. Interventions des membres de la délégation auprès de l'APCE

<http://www.parlement.ch/f/organe-mitglieder/delegationen/del-er/sessionen-2013/Pages/default.aspx>

